

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt sept juin, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT

Absent excusé : Loïc CHEVALIER donne procuration à Elodie LAVERT

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 20 juin 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2025-28/ OBJET : Prix du repas à la cantine et règlement pour l'année 2025-2026

M. le Maire présente au Conseil le bilan de la cantine scolaire pour l'année 2024-2025.

A la date du 31 mai 2025, 3134 repas ont été facturés. En ne tenant compte que des fournitures nécessaires à la fabrication des repas, le résultat comptable est de 2 540 € pour cette période (les charges de salaires et de fonctionnement du bâtiment ne sont pas prises en compte dans ce résultat).

Il précise que pour la période scolaire en cours, le prix du repas est de 4 € pour le repas enfant et 7,70 € pour le repas adulte.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs des repas à la cantine et demande au Conseil de valider les tarifs suivants :

- 4 € le repas enfant
- 7,70 € le repas adultes

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- accepte de mettre le prix du repas enfant à 4 €
- accepte de mettre le prix du repas adulte à 7,70 €
- valide le règlement intérieur de la cantine

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT

Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20250627-2025-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

